

ONU



L'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution établissant le 9 Décembre comme «*la Journée internationale de commémoration et de la dignité des victimes de crime de génocide et de la prévention de ce crime*».

Cette résolution fait suite à une autre résolution importante, initiée par l'Arménie et adoptée par le Conseil des droits humains des Nations Unies à Genève, le 27 Mars 2015. Dans son paragraphe 22, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer cette Journée internationale. Cette résolution ajoute à la poursuite des efforts de l'Arménie pour promouvoir une action internationale consolidée contre le crime de génocide.

Le Centre mondial pour la Responsabilité de Protéger a félicité la République d'Arménie pour son leadership sur cette question ainsi que les plus de 80 Etats membres qui ont coparrainé la résolution. Le 9 Décembre, le Centre mondial se joindra à la communauté internationale pour commémorer et honorer les victimes de ce crime le plus horrible.

Au cours de 2014 et 2015, la communauté internationale a commémoré les anniversaires importants des crimes les plus atroces du siècle dernier, comme le centenaire du génocide arménien, le 70e anniversaire de la libération d'Auschwitz, le 40e anniversaire des atrocités commises par les Khmers rouges au Cambodge et le 20e anniversaire du génocide au Rwanda, ainsi que celui de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine.

À la suite de ces tragédies l'ONU et ses Etats membres ont pris des initiatives pour répondre aux échecs passés, y compris l'adoption en 2005 du principe de la Responsabilité de Protéger.

Cette journée annuelle de commémoration servira d'opportunité pour les Etats membres à traiter chaque année quelques-uns des objectifs de base de la Responsabilité de Protéger - comme la prévention de l'incitation permettant un génocide, ou de garantir la justice pour toutes les victimes de génocide. Comme nous nous préparons pour la journée inaugurale de la commémoration, nous appelons également tous les Etats membres à signer et ratifier la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide.

On notera que la Turquie a cosigné le document.

(...)



Présentant le projet de résolution au nom des 84 coauteurs de tous les groupes régionaux, le Représentant permanent de l'Arménie auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur **Zohrab Mnatsaganian**, a indiqué que "des millions de vies humaines

ont été perdues à la suite des crimes les plus horribles - le crime de génocide que l'humanité a, à sa honte, démontré la capacité de commettre. Nous croyons que la Journée internationale servira de plate-forme importante pour la prévention par le biais de la commémoration.»

L'Ambassadeur de l'Arménie a fait remarquer que la Journée internationale rendrait la dignité aux victimes de l'inaction passée, et que la justice a refusé qu'il hante des générations de survivants, qu'il sape la lutte contre l'impunité, autant qu'une véritable réconciliation. Il a également souligné la responsabilité collective des États membres à mettre ensemble les blocs de construction d'un système rigide pour prévenir et saper la capacité aux auteurs potentiels futurs du crime de génocide. "Ce serait la façon la plus appropriée de rendre hommage à la mémoire de ses victimes," a-t-il conclu.